

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 4 NOVEMBRE 2024

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 novembre 2024 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Roger Heath	M. Fernando Sanchez
M. Anthony Laroche	

Étaient absents les conseillers Teddy Chiasson, Stéphane Cloutier et Peter Buzzell.

Monsieur le conseiller Anthony Laroche est présent par visioconférence, en vertu de l'article 164.1 du Code municipal.

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Pierre Lessard demande à la municipalité sa position face aux éoliennes. Il demande aussi aux élus d'affirmer s'ils ont signé personnellement une entente avec Innergex. Les élus présents répondent qu'ils n'ont rien signé en lien avec les éoliennes.

Monsieur Martin Perreault demande des informations sur les modifications apportées au règlement no. 256-24. À la suite de la pétition, les éléments en lien avec la zone F-13 ont été retirés du projet de règlement.

Monsieur Michel Roy et monsieur Beauregard demandent aux élus de réfléchir sur la redevance pour fins de parc du règlement de lotissement no. 216-20. Ils jugent que cette redevance s'applique mal à leur projet de lotissement. La résolution concernant ce sujet sera reportée ultérieurement.

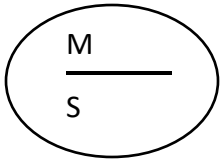
**Monsieur le conseiller Teddy Chiasson se joint à la réunion à 19 h 22.**

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-04/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.



# PROCÈS-VERBAUX



## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

2024-11-04/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 octobre 2024.

## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2024-11-04/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'octobre et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

1) MRC : Madame la Mairesse fait son rapport.

2) Incendies : Aucun.

3) Collecte sélective/déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.

4) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

1) CCU : Aucun.

2) Comité environnement : Aucun.

3) Comité de voirie : Aucun.

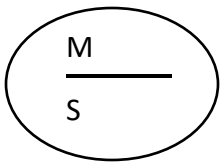
4) Comité des loisirs : Aucun.

## 7.0 TRÉSORERIE :

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2024-11-04/4

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no.10 101 à 10 137 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 332 326.09 \$.



# PROCÈS-VERBAUX



## 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Le greffier-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des élus.

## 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.3.1 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)

2024-11-04/5

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2025 au montant de 3 570 053.44 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux tarifs applicables en 2025 pour la municipalité de Dixville seront de 105,50 \$/tonne pour la collecte des déchets et de 81 \$/tonne pour la collecte du compost, soit une augmentation de 12.5 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2025 comme le prévoit le Code municipal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2025 telles que soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

### 7.3.2 OFFRE DE SERVICE 2025 D'URBATEK – SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Reporté.

### 7.3.3 ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE 2025-2026

2024-11-04/6

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire fixer les salaires des employés et des membres du conseil pour l'année 2025-2026 ;

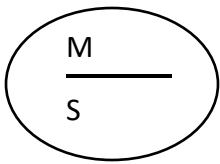
**CONSIDÉRANT QUE** des comparatifs ont été faits avec les classes d'emploi B, C, D et H de la MRC de Coaticook et les échelons salariaux s'y rapportant;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter la grille des salaires des employés et des membres du conseil pour 2025-2026, tel que présenté.

### 7.3.4 ASSURANCE DU BÂTIMENT AU 301 RUE ST-ALEXANDRE ET ASSURANCE CYBERRISQUES

2024-11-04/7

**CONSIDÉRANT** les options proposées par la FQM-Assurance ;



# PROCÈS-VERBAUX



**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment situé au 301 rue St-Alexandre sera démolé pour en faire un projet de logements ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité :

- **De** seulement assurer le 301 St-Alexandre en responsabilité civile et non en assurance en cas de sinistre.
- **D'ajouter** au contrat d'assurance l'option A pour assurer les cyberrisques.
- **De** refuser l'avenant C-21.
- **D'ajouter** la garantie IV – Contrefaçon de mandats ou de billets de banque.

## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 PROJET DE LOTISSEMENT SUR LE CHEMIN ROUTHIER ET RÉSOLUTION POUR LE FONDS DE PARC

Reporté.

### 8.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – CHEMIN POULIN

2024-11-04/8

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

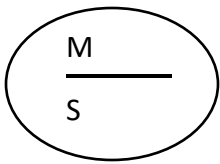
**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;



# PROCÈS-VERBAUX



**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses d'un montant net de 67 119.74 \$ relatives aux travaux d'amélioration conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. La part des dépenses assumées par la municipalité sera payée par le budget courant.

## 8.3 AUTORISATION TRAVERSES DE CHEMINS – CLUB MOTONEIGES DES TROIS VILLAGES

2024-11-04/9

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Club de motoneiges Trois-Villages inc. ont déposé une demande d'autorisation afin de passer sur les chemins Falconer, Tremblay et Nadeau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les véhicules hors routes permet de traverser un chemin public à l'endroit prévu pour les véhicules hors route par une signalisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est favorable à ce que le sentier de motoneiges traverse la municipalité, et ce, de façon sécuritaire ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de maintenir l'autorisation relative aux traverses des chemins municipaux, incluant la traversée du pont sur la route 147 pour l'accès au chemin Nadeau par les motoneiges. Les sentiers seront entretenus par le club de motoneige.

De plus, il est demandé au représentant désigné du club de motoneiges de communiquer avec l'inspecteur municipal afin de préciser les endroits des traverses afin que la signalisation soit installée aux bons endroits et assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

## 8.4 ADOPTION DU CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

2024-11-04/10

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

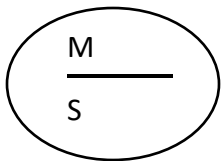
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que le calendrier proposé des séances ordinaires de l'année 2025 soit accepté, c'est-à-dire le premier lundi de chaque mois à 19h00 au bureau municipal, à l'exception du :

- Lundi 13 janvier 2025
- Mardi 2 septembre 2025
- Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025
- Lundi 10 novembre 2025

## 9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 9.1 RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 256-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES FOURNAISES À BOIS ET PERMETTRE LES SÈRES DOMESTIQUES

2024-11-04/11



# PROCÈS-VERBAUX



**ATTENDU QUE** la municipalité juge opportun d'adopter le règlement n° 256-24 modifiant le règlement de zonage afin de modifier les normes concernant les fournaies à bois et permettre les serres domestiques ;

**ATTENDU** qu'une consultation publique a eu lieu le 7 octobre 2024 à 18 h 45 ;

**ATTENDU** qu'un avis public a été donné à l'égard du second projet de règlement le 18 octobre 2024. Que pour donner suite à cet avis public, une pétition valide de demande de participation à un référendum fût déposée ;

**ATTENDU** que le conseil, pour donner suite à cette pétition valide, a retiré l'article contesté qui ajoutait des usages à la zone F-13 ;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**ATTENDU** que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1) ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement n° 256-24 modifiant le règlement de zonage afin de modifier les normes concernant les fournaies à bois et permettre les serres domestiques. Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## 9.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO. 257-24 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2025-2026

2024-11-04/12

Monsieur le conseiller Teddy Chiasson donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 257-24 fixant la rémunération des membres du conseil pour l'année 2025-2026 ;

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

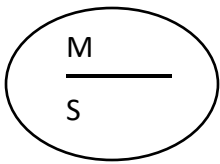
Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

## 9.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO. 258-24 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION 2025 « DIXVILLE HABITATION DURABLE »

2024-11-04/13

Monsieur le conseiller Anthony Laroche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 258-24 établissant le programme de subvention « Dixville Habitation Durable 2025 » ;

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.



# PROCÈS-VERBAUX



Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

9.4 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO. 259-24 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIXVILLE

2024-11-04/14

Monsieur le conseiller Roger Heath donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 259-24 relatif à la régie interne du conseil municipal de Dixville.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

9.5 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO. 260-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NO. 203-19

2024-11-04/15

Monsieur le conseiller Anthony Laroche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 260-24 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle no. 203-19.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Roy demande ce qui est prévu comme travaux pour la partie asphaltée du chemin Dupont. Une demande de subvention a été soumise au ministère en septembre. En attente d'une réponse.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-11-04/16

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20 h 30.

---

Greffier-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.